



# La Gazette du Génomiste

N° 11

Edition : Décembre 2016

Publiée par l' **ETUDE GENEALOGIQUE JOLIVALT**

7 rue du Lynx - Oberhausbergen - 67200 STRASBOURG - Tél. 03 88 56 39 97 - Fax 03 90 22 39 14

- Membre de la Compagnie Européenne des Génomistes Successoraux -

## Une action collective de mécénat en faveur de la restitution d'œuvres spoliées

Généalogistes de France, union des syndicats de généalogistes français, a été sollicitée au début de l'année 2015 par le Ministère français de la Culture, soucieux de solutionner un certain nombre de dossiers de spoliations d'œuvres d'art survenues pendant l'Occupation allemande de 1940/1944. L'objectif en est évidemment la restitution de ces œuvres aux ayants droit actuels des personnes dépouillées en leur temps.

Il se trouve en effet que malgré ses efforts depuis la fin des années 1940, l'administration française n'est jamais parvenue à retrouver les propriétaires d'environ 2000 objets, rapatriés d'Allemagne mais jamais réclamés depuis. Il est vrai que pendant longtemps, l'on a attendu que les propriétaires se présentent, mais aujourd'hui peu d'entre eux demeurent en vie.

Les Musées Nationaux sont en charge de la garde des objets concernés désignés sous l'acronyme MNR (Musées Nationaux Récupération).

Le 24 juin 2015, Généalogistes de France a accepté d'offrir gracieusement son concours pour aider à résoudre certains dossiers en signant une convention avec l'Etat, représenté par le directeur général des Patrimoines.

L'Etude Généalogique Jolival, membre de la Compagnie Européenne des Généalogistes Successoraux et à ce titre affiliée à Généalogistes de France, apporte en ce moment une contribution à ces recherches, qui concernent un ingénieur hongrois décédé aux Etats-Unis. L'objet de la recherche est de définir ce que sont devenues ses deux filles, des jumelles nées à Berlin en 1914. Un avocat américain, correspondant habituel du cabinet, intervient en ce moment sur place (lire ci-après).

Voilà un genre de travail inhabituel, exempt de toute pression économique, mais qui permet de mettre en valeur toute l'expertise des généalogistes professionnels et de leur réseau international.

## Le mot du «génomiste» :

La généalogie successorale a été inventée en France, c'est chose entendue. L'uniformité administrative et la cohérence juridique, filles de la Révolution et de l'Empire, ont servi de tuteur au développement de la profession, à tel point qu'aujourd'hui encore, tout cocorico mis à part, les maîtres et aussi les acteurs les plus prolifiques en sont encore français. Ce ne sont pas toujours les mêmes, d'ailleurs.

Ainsi la base libérale du contrat de généalogiste est-elle aussi d'essence française, et ses avatars européens en sont des copies, plus ou moins fidèles, dans des contextes juridiques variés. Dans l'ensemble, l'attelage recherche généalogique/contrat de révélation a bien prospéré, sur un terreau à la fois fertile et de forte demande, jusqu'à notre époque de communication effrénée.

Peut-être les temps changent-ils cependant sous nos yeux, et dans ce cas, l'adaptation aux nouvelles réalités du marché doit être anticipée à la lumière des signaux que l'actualité nous envoie.

Il est presque un lieu commun de répéter que les familles se disloquent, se reforment, s'expatrient, que les individus partent à l'aventure et que les notaires sont de plus en plus confrontés à des difficultés lorsqu'ils doivent recoller les pièces du puzzle héréditaire.

On pourrait donc penser que la généalogie successorale va continuer à se développer dans toute l'Europe, que la multiplication des entreprises indépendantes n'en est qu'à ses débuts, que les recrutements vont se poursuivre comme dans les vingt dernières années.

La réalité sera probablement tout autre, pour des raisons économiques structurelles. La première en est malheureusement une tendance générale à la paupérisation d'une proportion non négligeable des populations âgées, dont les revenus ne suffisent plus à assumer le quotidien. Les dossiers dans lesquels les créances sociales absorbent l'actif sont désormais pléthore, à un point tel que ces affaires n'arrivent même plus jusqu'au stade de la recherche des héritiers, devenue de fait un exercice stérile.

La seconde raison, sociétale, moderne, très compréhensible, en est que les personnes à la fois dotées de patrimoine et dépourvues de descendance sont informées depuis plusieurs

## Cotte mal taillée

décennies des options juridiques à leur portée pour disposer de leurs biens. Les testaments sont plus nombreux, déposés chez les notaires, répertoriés dans des fichiers informatiques, et ainsi, mécaniquement, les affaires nécessitant le concours du généalogiste se raréfient progressivement. Le processus a démarré il y a plus ou moins quarante ans, soit le temps d'une génération... Le mouvement ne fait donc probablement que commencer.

Enfin, les commerciaux chargés de vendre de l'assurance vie sont extrêmement actifs, de sorte que beaucoup de valeur est maintenant transmise de cette manière. Lorsque bien sûr les assureurs contactent les bénéficiaires, faute de quoi désormais, c'est dans les caisses de l'Etat que les capitaux trouveront à se loger.

Voilà quelques évolutions qui, pour certaines, sont plutôt positives et laissent imaginer qu'à l'avenir, les successions se régleront un peu plus facilement, tout au moins du point de vue dévolutif. En revanche, cela correspond assurément à un rétrécissement du marché de la recherche d'héritiers, au moment précis où les investissements nécessaires à la constitution de larges bases de données sont les plus coûteux.

De plus, la profession est passée d'un effectif global de 650 personnes il y a dix ans à environ 1000 personnes aujourd'hui.

Il est facile d'en conclure que la cotte de la généalogie sera bientôt par trop étroite pour contenir le corps entier du métier.

Dans ce contexte, les plus agiles dans leurs effectifs, solides dans leurs fonds propres, productifs grâce à des outils puissants et innovants dans la constitution des banques d'informations seront évidemment très avantagés par rapport à tous les autres. A cette aune, ce n'est plus du tout la taille qui prévaut mais l'efficacité dans le travail et le choix d'un territoire cohérent, compact, valorisable.

Peut-être l'âge d'or des TPE de la généalogie est-il en marche ? Nous l'espérons vivement, pour ce qui nous concerne.

Thierry Jolival

## Archives numérisées : Evolutions en cours

Dans la Gazette n°10, nous annonçons une probable autorisation unique de la CNIL, devant permettre d'encadrer et en même temps légitimer les stockages de documents d'archives nécessaires au travail des généalogistes professionnels.

La CNIL a annoncé que ce document, dans lequel nous plaçons de grands espoirs, devrait être publié début 2017.

Dans le même temps, les lois Valter et Lemaire, adoptées cette année, semblent aller dans le sens de l'ouverture.

En effet, une première analyse de ces textes laisse imaginer qu'à l'avenir, les données produites par les administrations directement sous forme numérique seront communicables gratuitement, et que pour les autres données, des tarifs très raisonnables au regard des coûts de production seront recommandés par le Ministère de la Culture à toutes les collectivités territoriales.

Ainsi le principe de la réutilisation des données va-t-il enfin sortir du flou qui l'entoure, que certaines collectivités avaient utilisé pour obtenir un résultat contraire à l'esprit de la loi en adoptant des tarifs prohibitifs.

Il convient tout de même de remarquer que d'une manière générale en Europe, les législations relatives à la protection de la vie privée se révèlent de plus en plus dures, même pour les officiers publics, en réaction avec le développement exponentiel des bases de données de toutes natures.

Les généalogistes doivent donc rester très vigilants et proactifs, en expliquant sans cesse que leur activité est toujours tournée vers l'intérêt des personnes qu'ils recherchent...



### Site Internet

Vous retrouverez la Gazette sur notre site Internet

[www.etude-jolivalt.fr](http://www.etude-jolivalt.fr)

Bonne navigation !



## Biens spoliés :

### le dessin *Les Trois Danseuses* en Buste restitué et vendu

La première restitution d'une œuvre d'art confisquée par les Nazis à son propriétaire et ayant fait l'objet de vraies recherches généalogiques a eu lieu au Ministère de la Culture à Paris le 10 mai 2016.

Le fusain sur calque d'Edgar Degas (1834-1917), daté de 1898, appartenait à un médecin parisien nommé Maurice Dreyfus, jusqu'à ce que les allemands le saisissent le 28 août 1940. La famille du propriétaire, déportée, a en partie péri en 1943, mais Maurice Dreyfus lui-même a survécu jusqu'en 1957. En 1947, il a signalé le vol de son bien aux autorités françaises, qui n'ont pas fait le rapprochement avec un dessin réapparu en 1951 dans les locaux de l'ancienne ambassade d'Allemagne à Paris. L'œuvre s'est finalement retrouvée dans les réserves du Louvre,

jusqu'à ce que le Ministère de la Culture décide de confier le dossier à Généalogistes de France en 2015.

Maurice Dreyfus laisse plusieurs descendants, à qui le dessin a été restitué, et qui ont décidé de le vendre, ne pouvant le partager entre eux. Un collectionneur italien l'a acheté lors des enchères organisées par la Maison Osenat à Fontainebleau, le 10 juillet 2016, au prix de 462.500 € un peu au-dessus des estimations. Environ 2.000 œuvres restent à ce jour orphelines, car les recherches nécessaires à la localisation des ayants droit représentent un travail énorme, que seule l'expertise et la technicité des généalogistes successoraux professionnels peut mener à bien.

## Histoires vraies

### Biens spoliés : chantier en cours

*Dans cette affaire, l'une des six confiées à Généalogistes de France, on recherche les actuels propriétaires d'un objet d'art volé par les nazis, lequel était un ingénieur hongrois du nom de Eugène Reisz, né à Budapest en 1879.*

*Dans un premier temps, nous avons découvert que l'intéressé était marié avec une femme allemande, rencontrée lors de son séjour à Berlin, qui s'est étendu au total de 1904 environ à la fin des années 1920. Très vite et grâce à des recherches internationales, il fut établi que notre homme s'était installé définitivement à New York avec son épouse, très certainement pour fuir les exactions nazies. Le certificat de son décès, survenu en 1957, est en effet à New York. Sa veuve y est elle aussi décédée en 1974.*

*Trouver aux Etats-Unis l'existence d'enfants d'un couple en provenance d'Europe n'est pas forcément simple et dans un premier temps, il sembla que Monsieur Reisz n'avait pas de descendance... Jusqu'à ce qu'une liste de passagers datant de 1927 indique le contraire, en faisant apparaître deux filles, nées à Berlin et alors âgées de 12 ans.*

*Notre Confrère qui avait trouvé cette information nous adressa ses conclusions provisoires, pour recherche approfondie à Berlin, où les actes de naissance des soeurs jumelles nées en 1914 ont été retrouvés (Berlin-Treptow), sans aucune autre information malheureusement.*

*Grâce à l'aide d'un avocat new-yorkais et à la consultation des dossiers de succession d'Eugène et de son épouse au Tribunal (Surrogate's Court) de New York, les patronymes de mariage des deux filles ont été identifiés et par suite, leurs dates de décès retrouvées dans le fichier de la sécurité sociale américaine.*

*L'enquête n'est pas terminée... L'une des deux filles, mariée à Paris avec un grand résistant hongrois, est décédée en 2007 au Liechtenstein, sans enfant. Quant à la seconde, décédée en 2009, on pense que la piste se poursuit en Pennsylvanie ; en tout cas il n'y a rien à New York.*

*Suite au prochain épisode.*

*« Il savait sa généalogie,  
il connaissait ses aïeux  
sur le bout des doigts ;  
mais il n'était pas sûr de son père »*

Jules Renard

## HUMOUR...



avec l'aimable autorisation de Michel Chamauret